



**LEGENDE**

- R1** ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Puits  
→ INCONSTRUCTIBLE
  - R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes ( DTA )  
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
  - R3** ZONE ROUGE - Fontis expertisés atéas faible, moyen, fort (surveillé)  
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
  - O1à6** ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes ( DTA )  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
  - J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées ( DTA )  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- limite de zone

Direction Départementale des Territoires  
Service Risques Energie Construction  
Urbanisme et Prévention des Risques



DREAL Lorraine  
Service Prévention des Risques  
Division Risques miniers et Sous-sol

Commune de  
**MOYEUVERE-GRANDE**

**PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES MINIERES**

PRESCRIPTION A.P. du 04 août 2004  
A.P. rendant immédiatement opposables les dispositions du PPRM du 08 juin 2007  
ENQUETE PUBLIQUE du 17 mars au 21 avril 2010  
APPROBATION A.P. du 03 juin 2010

REVISION  
PRESCRIPTION A.P. du 26 mai 2014  
ENQUETE PUBLIQUE du 18 novembre au 18 décembre 2015  
APPROBATION (3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-10-DDT/SRECCU/PR du 8 JUL. 2016

LE PREFET  
Pour le Préfet  
Le secrétaire général  
Abdul EASTON